

TAXE DE SEJOUR (délibération 045/2025 du 19 juin 2025)			
Catégories d'hébergement	Tarifs seuils applicables pour 2026	Tarifs adoptés année 2026	Taxe totale (avec TAD)
Palaces	0,70€ à 4,90€	3,50 €	3,85 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70€ à 3,60€	2,50 €	2,75 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 à 2,60€	2,00 €	2,20 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50€ à 1,70€	1,50 €	1,65 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30€ à 1,00€	1,00 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,20 à 0,80€	0,80 €	0,88 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping- cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,20€ à 0,60€	0,60 €	0,66 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €	0,22 €
Hébergements	Taux applicables	Taux 2026	Taux 2026
Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnés ci-dessus, le tarif applicable /pers et /nuitée est compris entre 1 et 5% du coût /pers. de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité	1% à 5%	5,00%	5,50%

